



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 78882

Texte de la question

M. Philippe Goujon appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le dispositif de marquage chimique d'objets, afin de lutter contre le vol. Une expérimentation de ce dispositif a eu lieu à Aubagne, où la mairie, en lien avec la police municipale, la police nationale et les associations de voisins citoyens, a distribué aux habitants d'un des quartiers de la ville particulièrement touchés par les cambriolages, 700 kits de « traceurs chimiques » communément appelés « ADN chimiques », ainsi que des autocollants dissuasifs à placer sur la porte du domicile, avertissant de cette protection. Cette technique permet de marquer de façon invisible les objets de valeur et d'établir la preuve du vol lors de l'arrestation d'un cambrioleur. Aussi il lui demande s'il envisage de soutenir le déploiement de cette initiative en France, et notamment dans les grandes villes comme Paris où les cambriolages se sont accrus au cours des dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Goujon](#)

Circonscription : Paris (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78882

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3173

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)